

École Saint-Grégoire-le-Grand



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du mardi 17 avril 2024
Séance tenue à la salle polyvalente de l'école
18h45 à 20h15

Procès-verbal

Étaient présentes :

- 1- Mme Marie-Hélène Abran (enseignante)
- 2- Mme Émilie Blondin (représentante de parents)
- 3- Mme Domitille Bouyer (représentante des parents)
- 4- Mme Claudine Chenel (enseignante)
- 5- Mme Vanessa Del Signore (représentante de parents)
- 6- Mme Marie-Claude Egglefield (parent substitut)
- 7- Mme Marie-Claude Guérin (psychoéducatrice)
- 8- Mme Ruth Jimenez-Cruz (représentante de parents)
- 9- Mme Laurie Perron (représentante de parents)
- 10- Mme Isabelle Poliquin (enseignante)
- 11- Mme Isabelle Tang (représentante de parents)
- 12- Mme Christine Tiann (représentante de parents)
- 13- Mme Guylaine Vallée (directrice)
- 14- Mme Kathleen Whitty (enseignante)

Étaient absentes :

- 1- Mme Julie Boucher (représentante de la communauté)
- 2- Mme Anne-Marie Leduc (enseignante)
- 3- Mme Étel Rodriguez Valdivia (représentante de parents)

Invitée :

- 1- Mme Marie-Josée Roy (directrice adjointe)



1. Ouverture de la réunion

La présidente, Mme Vanessa Del Signore, ouvre la séance à 18h50 après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. Question du public

Pas de public

3. Adoption de l'ordre du jour (doc.)

Considérant que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

En conséquence, sur proposition de Mme Christine Tiann et appuyée par Mme Ruth Jimenez-Cruz, il est résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 17 avril 2024.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2024 (doc.)

Sur proposition de Mme Domitille Bouyer et appuyée par Claudine Chenel, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2024.

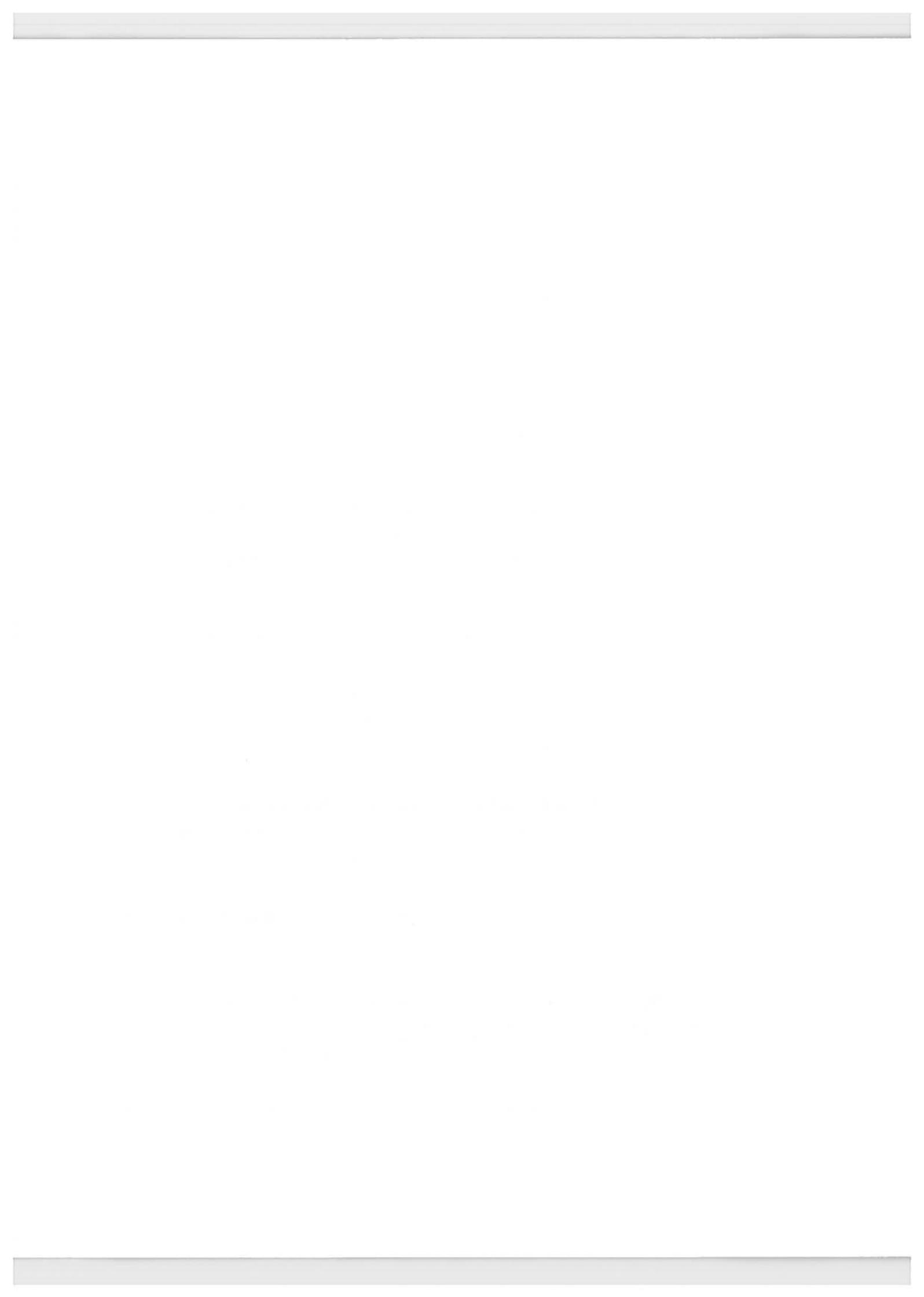
5. Rapport de la représentante de la communauté

Étant donné l'absence de Mme Julie Boucher, représentante de la communauté, ce point est remis à la prochaine séance.

6. Points d'informations, d'approbation, d'adoption ou de consultation

a) Information sur la prévision de clientèle et l'organisation scolaire 24-25 (doc.)

Mme Vallée, la directrice, mentionne que ce sont 508 élèves incluant ceux des 4 classes spécialisées et des 7 classes d'accueil qui sont inscrits à l'école St-Grégoire-le-Grand pour la prochaine année scolaire.



Ce nombre est plus élevé qu'en 2023-2024. Toutefois, Mme Vallée mentionne deux classes en moins au régulier. Pour le préscolaire, c'est une classe en moins à la maternelle 5 ans qui est déclarée ainsi qu'une classe en moins au 1^{er} cycle du primaire. Au niveau des services prévus, Mme Vallée mentionne que le CSSDM n'a pas fait d'ajout malgré l'ouverture des nouvelles classes d'accueil, et ce, également, pour toutes les autres écoles offrant des classes d'accueil.

b) Approbation de la répartition du temps alloué à chaque matière (doc.)

Préambule : Mme Guylaine Vallée, directrice, présente la répartition du temps alloué aux matières, et ce, pour chacun des cycles. Elle explique que cette répartition est faite en fonction du Régime pédagogique qui balise beaucoup les choix à faire.

Considérant l'article 86 de la LIP qui donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver la répartition du temps proposé par la direction;

Considérant que cette proposition a été élaborée avec la participation des enseignants de l'école conformément à l'article 89 de la LIP;

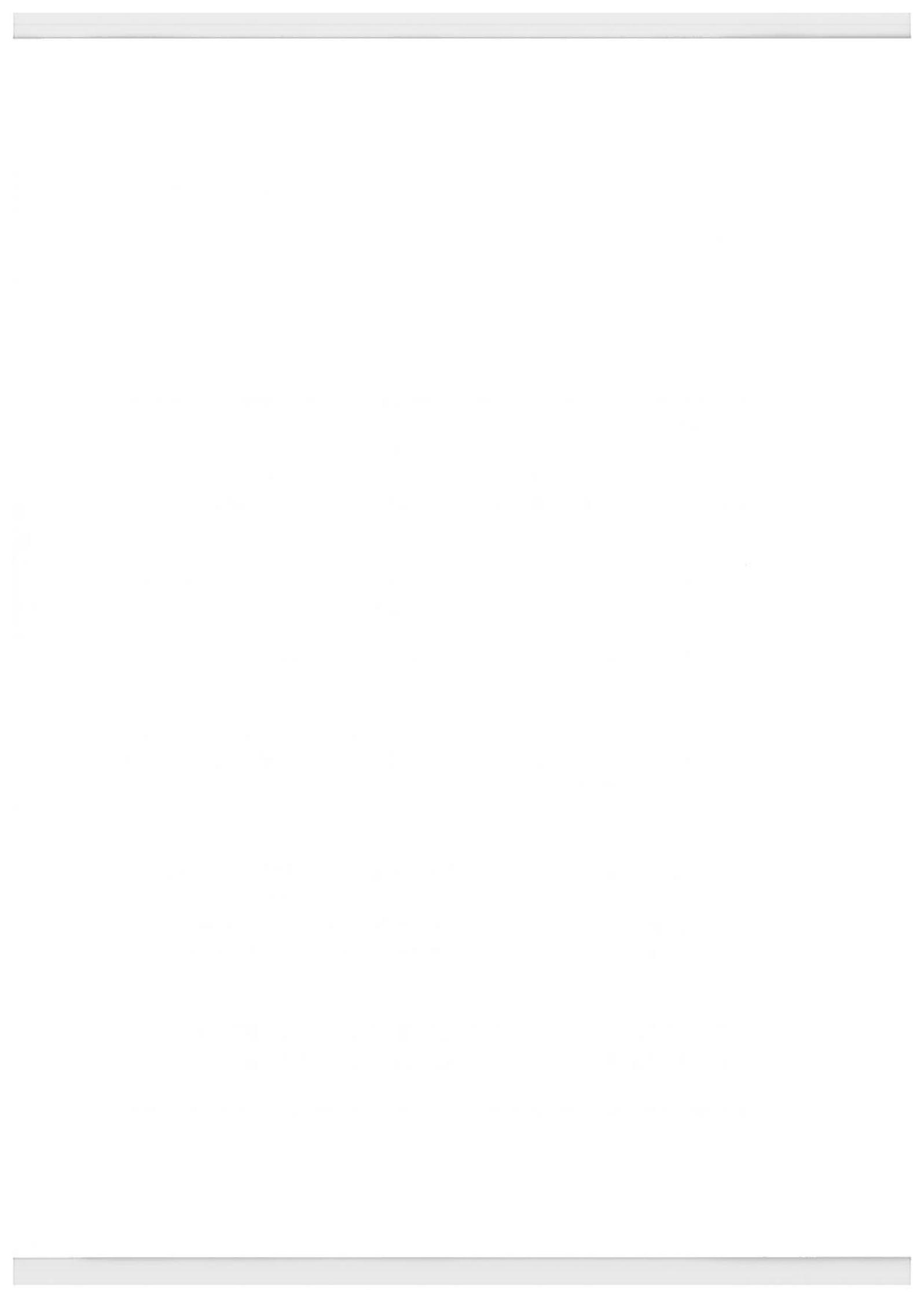
En conséquence, sur proposition de Mme Laurie Perron et appuyée par Mme Marie-Claude Guérin, il est résolu à l'unanimité d'approuver la répartition du temps alloué aux matières.

c) Consultation sur le calendrier scolaire 2024-2025 (doc.)

Mme Guylaine Vallée présente le calendrier scolaire 2024-2025 en indiquant les balises avec lesquelles les journées pédagogiques ont été fixées. Des échanges sont faits entre les différents membres.

d) Approbation de l'horaire de la rentrée progressive des élèves du préscolaire et des classes EDA (doc.)

Mme Guylaine Vallée présente l'horaire de la rentrée progressive élaboré avec les enseignantes du préscolaire, et ce, en tenant compte



des balises ministérielles. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres du comité. Par la suite, elle présente celui des classes EDA élaboré avec les enseignantes de ces classes spéciales. Il est approuvé à l'unanimité par les membres du comité.

e) Approbation des activités éducatives, culturelles et récréatives (doc)

Considérant que l'article 87 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école St-Gregoire-le-Grand le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;

Considérant que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

En conséquence, sur proposition de Mme Marie-Claude Egglefield appuyée par Mme Émilie Blondin, il est résolu à l'unanimité;

D'approuver la programmation des activités proposées par la direction dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

f) Information en lien avec le service de garde

Mme Annie Lapointe, actuellement technicienne du service en l'absence de Mme Meriem Zadi, se présente aux membres et nomme ses motivations à œuvrer au sein de notre école. Elle donne différentes informations administratives et fait la promotion de la semaine du 13 mai dédiée aux services de garde. Les membres lui souhaitent la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

g) Approbation de levée de fonds

Considérant que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement de l'école, le pouvoir, au nom du centre de services scolaire, de solliciter et de recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;



Considérant que les membres du conseil d'établissement estiment favorable la participation des élèves à la campagne Porte ton pyj au profit d'Opération Enfant Soleil;

Considérant qu'en échange d'un don volontaire de 2\$ ou plus les élèves pourront porter leur pyjama toute la journée et que cette action collective est une occasion pour eux de faire la différence dans la vie des enfants malades du Québec;

Considérant que l'équipe du personnel scolaire souscrit à cet objectif;

En conséquence, sur proposition de Mme Laurie Perron et appuyée par Mme Ruth Jimenez-Cruz, il est résolu à l'unanimité;

D'approuver l'objectif de cette levée de fonds dont 100% des dons seront remis à l'une des plus belles causes pour les enfants malades.

h) Formulaire d'attestation de formation à compléter

L'article 53 al. 2 de la LIP prévoit que les membres du conseil d'établissement doivent, suite à leur entrée en fonction pour un 1^{er} mandat, suivre une formation obligatoire développée à leur intention par le ministre. L'objectif est de s'assurer que tous les nouveaux membres aient les outils nécessaires pour avoir une participation pleine et entière dans leur conseil.

Le Centre de services demande donc d'attester du suivi de ladite formation par les nouveaux membres. À cet égard, chaque présidence de conseil doit compléter un formulaire d'attestation pour ces membres. Ce formulaire est donc complété séance tenante.

i) Suivi : Projet d'art mural

Deux membres du personnel ont initié des démarches visant la concrétisation d'un projet d'art mural. Il s'agit du mur du lave-auto situé à l'intersection des rues Tillemont et Papineau. Ce mur donne sur la cour d'école. Elles expliquent les démarches entreprises jusqu'à maintenant afin de tenter d'obtenir du financement. Elles nomment les partenaires avec qui une collaboration est envisagée. Ce projet implique plusieurs étapes et acteurs. Ce projet en est à ses débuts et des suivis seront faits au fur et à mesure de son avancement.



7. Points des membres du conseil d'établissement

a) Rapport de la présidente

Mme Del Signore nomme les principaux sujets qui ont été abordés lors de sa rencontre au centre de services dont les cours d'école et la présence policière autour des écoles.

b) Rapport de la déléguée

c) Rapport de la représentante de l'OPP

Mme Christine Tiann fait le bilan de la soirée «Friperie» organisée en février dernier, à l'école. L'argent amassé servira à financer une partie de la fête de fin d'année ou de la rentrée scolaire. Une rencontre entre elle et d'autres membres de l'OPP est prévue avec la directrice adjointe pour l'organisation de cette fête.

8. Questions diverses

8. Adoption de la levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, sur proposition de Mme Ruth Jimenez-Cruz, il est résolu à l'unanimité :

De lever l'assemblée de la séance ordinaire à 20h23.



Guylaine Vallée

Directrice



Vanessa Del Signore

Présidente

